



REPUBLIQUE FRANCAISE

N°	15	10 .04	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de Bar-sur-Aube

Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : .... 50  
Nombre de conseillers en exercice : ..... 50

Date de convocation : 28 mars 2025

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 28/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents :** ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, BOUR Patrice, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, DEREPAZ Martine, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, LEGER Walter, LORIN Thierry, MENNETRIER Alain, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PICOD Gérard, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration :** BORDE Odile à DANGIN Anita, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, GERARD Valérie à PICOD Gérard, HUBAIL Claudine à GEOFFROY Mikaël, JOBERT Didier à BARBIEUX Philippe, MAITRE Pierre-Frédéric à WOJTYNA Lucienne, MARY Patrick à CAILLET Laurence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, NICOLO Denis à LEGER Walter, PIOT Bernard à RIGOLLOT Marie-Noëlle, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne

**Absents :** BAUDIN Claudine, CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, LEMOINE Pascal, RENARD Régis, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, PETIT Pascale

**Secrétaire de séance :** Monsieur LEGER Walter

Membres présents..... 25  
Absents ayant donné mandat de procuration.....12  
Absents..... 13  
Votants..... 37

### OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président**

Monsieur le Président expose aux membres du conseil de communauté les différentes demandes de subvention pour l'année 2025, présentées par les associations et examinées par la commission des finances du 25 mars 2025

Il est proposé d'**ATTRIBUER** et de **VERSER** une subvention aux associations suivantes :

- Office de Tourisme **166 005 €**
- Amicale du personnel de la CCRB (hors remboursement titres restaurants) **12 000 €**
- Association renaissance de l'abbaye de Clairvaux **8 000 €**  
(dont 6000 € de subvention ordinaire et 2000 € de subvention exceptionnelle sur production de justificatifs de dépenses sur l'événement les Matinales de Clairvaux)
- Mission locale de la cote des Bar (10 889 x 1 €) **10 889 €**
- Association Grange Saint Bernard de Clairvaux **500 €**  
(subvention versée sur présentation des justificatifs de factures sur le projet de parcours libre visite extérieure)
- Stade Nautique Municipal Baralbin (SNMB) **240 €**  
par licencié de moins de 16 ans (ce montant est attribué pour les trois périodes de cours sur une année complète et sera proratisé en fonction du temps de cours effectif)

Sous réserve de la réalisation de la manifestation :

- Jazzabar (Festival JAZZABAR) **3 000 €**
- Du Côté de Bar-sur-Aube Caves et Vignobles de Champagne (champagne party) **1 000 €**
- Etoile Cycliste Baralbine **300 €**
- Les bahuts Champenois de Bergères (Fêtes des Plantes) **2 555 €**  
(Dont 2000 € de subvention ordinaire et 555 € de subvention pour les transports navettes versée sur présentation de facture)
- Club VTT Rand'Orient **250 €**
- Chablais Leman Sport Organisation (organisation de la cyclo sportive les 14-15 juin 2025) **15 000 €**

Sous présentation de factures

- Cinéma (entrées cinéma à destination des scolaires du territoire hors Bar-sur-Aube) 6 000 €

Mme ERARD et Monsieur RENARD faisant partie du bureau de l'association Jazzabar ne prennent pas part au vote.

Après avoir entendu, l'exposer de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **VERSE** les subventions aux associations telles que précitées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

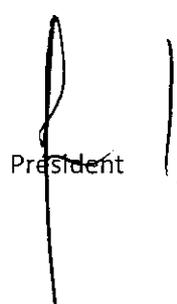
Pour extrait conforme,  
Affiché le 10 avril 2025

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Philippe BORDE,



Président



